

NOTE SUR IMPACT DES MESURES DU COVID-19 SUR LES MOYENS DES SUBSISTANCES DES POPULATIONS FRAGILES ET VULNERABLES : CHOIX DES CIBLES

Rédigée par Mr Mzé Abdou, Ex Gouverneur BCC et Mr Said Djaffar
Soudjay, Statisticien

NB : Le contenu de cette note n'engage que ces deux consultants.

I - CONTEXTE ET INTRODUCTION DE LA NOTE

Le COVID-19 est apparu, au dernier trimestre 2019, en Chine dans la ville de Wuhan et s'est rependu avec force dans tous les continents, notamment en Europe et aux Etats-Unis, du fait de son degré de contagion extrêmement élevé. Le 30 janvier 2020 l'OMS a déclaré que la maladie était une urgence de santé publique de portée internationale.

Durant une période relativement courte, le virus a engendré des pertes humaines élevées et continue de faire des victimes.

A la date du 13 mai 2020, le nombre de personnes contaminées dans le monde a atteint 4 347 015 dont 1 548 547 guéris et 297 197 décès (84 763 USA, 4 633 en Chine, 27 321 en Espagne, 31 106 en Italie, 27 074 en France, 33 186 au Royaume-Uni).

L'Afrique reste le moins touché avec 66.373 personnes contaminées et 2.336 décès (statistiques de l'UA).

Les pays de l'Océan indien, à des degrés divers, comptabilisent des effectifs touchés relativement faibles (Réunion 439, Madagascar 212, Maurice 332, Seychelles 11). Dans les Iles Comores, Mayotte a enregistré 1.095 cas et les autres Iles (Ngazidja, Anjouan et Mohéli) 11 cas avérés sont déclarés, dont 1 décès.

Dans ce contexte d'expansion de la pandémie, les gouvernements, mettent en œuvre des mesures à la fois sanitaires et de confinement pour prévenir la propagation du virus, économiques pour amortir les chocs majeurs et sociales pour accompagner et soutenir les populations les plus vulnérables, afin de remédier aux conséquences sociales engendrées par les mesures tant externes qu'internes.

Comme dans les autres pays, les Autorités comoriennes, soutenues par les partenaires au développement, ont progressivement commencé à mettre en place des mesures barrières de prévention, des dispositions opérationnelles de suivi et de prise en charge sanitaire.

Les principales mesures sont les suivantes :

- La fermeture des frontières (et interdiction d'entrée pour les voyageurs venant des pays ayant déclaré plus de 10 cas),
- L'interdiction de sortir de 20h à 5 du matin (Couvre-feu nocturne),
- La limitation du nombre de personnes dans les transports en communs (taxis en villes et les mini bus),
- La suspension des cours dans les établissements d'enseignement primaires

- secondaire et universitaire (20 mars),
- La fermeture des mosquées et l'interdiction des prières collectives,
- La limitation des pratiques traditionnelles pour les mariages, les funérailles et les regroupements,
- La limitation des activités et la diminution du temps d'ouvertures des marchés,

Des mesures économiques d'accompagnement et d'aide aux entreprises ont été également adoptées. En dépit de ces dispositions d'accompagnement, l'impact socio-économique de la crise du Covid-19 reste majeur pour les populations, notamment les catégories les plus vulnérables.

Selon l'organisation patronale l'OPACO, des petites entreprises en perte d'activité depuis le mois de mars, se heurtent à des difficultés pour payer les charges salariales et de loyer. Pendant cette période du mois de ramadan, les petits artisans (tailleurs et confectionneurs de bonnet pour la fête de l'Idé et les grand mariages) ont perdu 90% de leur revenu, ainsi que les vendeurs ambulants. Les entreprises liées aux activités de l'aéroport international de Moroni et au tourisme ont fermé et les salariés ne devraient percevoir que 30% de leur salaire (selon la Loi), charges sociales que les petites sociétés se heurtent à des difficultés de trésorerie pour honorer. Selon l'OPACO, la crise touchera à partir du mois de juin, les travailleurs du secteur de la vanille et du girofle, notamment les travailleurs saisonniers, en relation avec l'accumulation de stock de deux campagnes de production et les contraintes d'espace pour le respect des mesures distanciation sociale.

L'objectif de cette note est de définir les critères d'identification des populations les plus vulnérables (populations cibles) et d'expliquer le choix porté sur ces populations, suivant le degré de vulnérabilité suite aux mesures de réaction à l'épidémie du Covid-19.

Trois grands groupes vulnérables ont été identifiés :

- **Le premier comprend les ménages/individus qui sont dans une situation de précarité préexistante**, accentuée par la crise du Covid-19. Généralement, ces personnes disposant très peu de moyens pour subvenir à leurs besoins de base et sont donc dans une situation d'incapacité de contenir les effets et les chocs de la crise.
- **Le second groupe est constitué du segment de populations que la crise risque de faire basculer dans la pauvreté et la vulnérabilité**. Ce sont de populations qui perçoivent de revenus décents, que la crise du Covid-19 a impacté, engendrant une perte de revenu et une détérioration de leur situation économique et sociale.
- **Le troisième groupe concerne les ménages/individus habitant dans des zones de précarité**, notamment les campagnes, soumises à des risques sanitaires et socio-économiques élevées du fait de la crise liée à la pandémie.

II - GROUPES DE POPULATIONS CIBLES

GROUPE 1 : Ménages Pauvres

Ce premier groupe correspond à la catégorie des ménages dont les conditions de vie sont très précaires, du fait d'un niveau de ressources extrêmement faible et ou à des besoins vitaux non satisfaits.

Les critères retenus pour identifier les ménages vulnérables sont les suivants :

Critère 1 : Revenu (Pauvreté monétaire)

- 1.1 - Ménages dans l'extrême pauvreté avec un niveau de revenu par tête de moins de 204.194 FC par an.

L'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2014, estime à 34,27% les ménages pauvres et a identifié 48.175 ménages correspondant à 240.878 personnes souffrant de la pauvreté (avec moins 295 105 FC par tête et par an).

Les enquêteurs ont interrogé 831 ménages dans ce groupe de ménages pauvres et ont observé que 60% sont dans une situation **d'extrême pauvreté** (soit 498 ménages, correspondant à 30.000 personnes). C'est ce sous groupe de ménages dans l'extrême pauvreté, fortement exposé aux conséquences du Covid-19 que l'enquête ciblera davantage.

- 1.2 - Chômeurs (chef de ménage)

. C'est une population qui ne perçoit pas de revenu de travail et est dans une situation de forte dépendance à d'autres personnes actifs ou à des aides, en nature ou en numéraire. Selon l'annuaire RGPH 2017, ils représentent une population de près de 35.000 personnes sur 250 000 actifs, dans un environnement sans assurance chômage, ni protection sociale.

Leur situation de vulnérabilité va s'accroître avec la dégradation de la situation économique.

Critère 2 : Ménages dans une situation de précarité et dont les besoins vitaux de base non satisfaits

Il s'agit des ménages dont les conditions minimales de vie ne sont pas satisfaites et les moyens de subsistance très contraints. Ces ménages n'ont pas accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'hygiène, à des sanitaires et vivent dans une situation de promiscuité.

Selon l'annuaire du RGPH 2017 :

- 6.289 ménages sont dans des habitats exigus avec de multiples problèmes d'hygiène, sanitaire et une charge famille élevée,
- 3.314 ménages n'ont pas accès à l'eau potable et utilisent l'eau de puits ou des rivières,
- 27.947 personnes n'ont pas accès à l'électricité (utilisent des bougies, lampes à pétrole, ...),
- Ménages n'ayant pas accès à l'information pertinente, en cas de confinement :
 - 33.015 sans téléphone mobile
 - 47.434 sans accès à la TV,
 - 41.426 sans accès à la radio

Critère 3 : Fragilité et vulnérabilité individuelle

- **les personnes âgées à plus de 60 ans évaluées, évaluées** à 56.847 personnes par l'annuaire RGPH 2017, constituent une population en situation de forte dépendance.

Cette catégorie de population est plus vulnérables au Covid-19 avec le taux de mortalité le plus élevé selon le Secrétaire Général de l'ONU. Cette catégorie est composée de retraités avec un niveau de pension très faible, des personnes vivant sous le toit et à la charge de leurs enfants, ou des personnes dépendantes des envois de la diaspora. Les moyens de subsistance sont très contraints et l'accès aux soins et à l'hygiène n'est pas assuré.

Personnes souffrant de maladies chroniques (diabète, cancer, hypertension). C'est une population fragile et qui augmente de plus en plus dans le pays et la très forte vulnérabilité au virus est avérée au niveau international.

- **Personnes souffrant d'handicap** (aveugle/mal voyant, sourd/mal entendant, muet, éléphantiasis, infirme membre supérieur, infirme membre inférieur,

déficience mentale, autres handicaps). C'est une population vulnérable et qui a besoins d'assistance vis-à-vis des autres membres des ménages.

- **Femmes enceintes, les femmes avec nourrisson, les femmes cheffes de famille.** Les femmes enceintes sont exposées au risque de saturation des centres médicaux et d'indisponibilité de personnels soignants et d'une pénurie d'aliments pour les nourrissons,
- **Personnes avec handicap,**

Groupe 2 - Ménages avec revenu décent et fragilisés par la crise.

Généralement, les populations de cette catégorie sont celles qui ont les bas salaires et qui n'ont pas d'épargne à mobiliser pour contenir le choc.

Il s'agit des ménages qui disposent d'un revenu décent avec des conditions de vie correctes, que la crise les a fragilisés et basculés dans la précarité et dans une situation d'incapacité de payer le loyer, l'écolage des enfants, de consulter un médecin, de se nourrir correctement.

Ce groupe comprend notamment :

- **les travailleurs au chômage technique dans les secteurs les plus touchés par la crise :**
 - o Secteur du tourisme
 - o secteur hôtellerie et restauration,
 - o agences de voyage,
 - o Transport aérien,
- **les travailleurs dans l'informelle**

C'est une population qui vit au jour le jour, sans protection sociale ni contrat de travail. Ce sont notamment, les vendeurs ambulants, les artisans, les tailleurs de boubous et bonnets dont la période de ramadan est la plus active et qui enregistrent une érosion de leur revenu durant cette période d'interdiction de la fête de l'Ile.
- **les travailleurs individuels, organisés en sociétés individuelles.**

C'est une catégorie de population sans protection sociale et dont les revenus sont très faibles et fluctuants. Cette groupe est impacté par les mesures de restriction, perturbant leurs activités. Il s'agit notamment les chauffeurs de taxi, les tous petits restaurants, les menuisiers, les soudeurs, les mécaniciens.
- **les travailleurs saisonniers** du secteurs agricole, notamment la production et la préparation de la vanille et du girofle.

- **Familles soutenues par la diaspora** (très nombreuses,). Ces familles comptent largement sur ces ressources pour répondre à leurs besoins de subsistance. Le montant très élevé enregistré chaque par les Comores (plus de 60 milliards FC par an) montrent le caractère très diffuse de cet indicateur, non seulement au niveau macroéconomique mais aussi et surtout au niveau microéconomique. Avec le Covid-19, et en dépit des filets de protection sociale mise en place en France, ces ressources devraient baisser du fait des anticipations de hausse importante du taux de chômage et perte d'emplois et des difficultés opérationnelles liées au confinement (baisse de revenu, perte d'emplois, fermeture des établissements de transferts, ...).

Groupe 3 – Ménages résidents dans des zones identifiées vulnérables et très exposées au risque

Il s'agit des ménages résidents dans des zones très enclavées, notamment les zones rurales avec d'énormes difficultés d'accès aux services vitaux. Ces zones ont été impactées en début d'année 2019 par le cyclone Kenneth et qui n'ont pas encore réussi à se relever. Dans ces zones, l'accès à l'eau, à l'électricité et aux services de santé est très contraint.

III – STRATES DE L'ENQUETE 2014 SUR LES POPULATIONS PAUVRES

L'enquête couvrira les 3 Iles et sera réalisée sur la base d'un panel de 840 ménages représentatifs des ménages vulnérables dans le pays, relativement aux 4 strates définies par l'enquête 2014 sur la pauvreté des ménages. Ces strates sont constituées de la ville de Moroni et le reste de Ngazidja, Ndzouani et Mwali.

Compte tenu du caractère d'évaluation rapide, l'échantillon sera constitué de 840 ménages répartis de la manière suivante :

- 231 à Moroni,
- 161 au Reste de Ngazidja,
- 223 à Ndzouani,
- et 225 à Mwali.

Des quotas sont à définir pour chaque groupe vulnérable cible (tel que défini dans le choix des critères de vulnérabilité) afin que l'échantillon prenne au maximum en considération les différents groupes identifiés.

Ce tout premier travail d'identification par zone (voir annexe 1) sera affiné et complétée pour s'approcher davantage des zones et populations cibles. Ces localités seront complétées par d'autres sources d'informations, notamment les localités éligibles du projet filets sociaux de sécurité financé par la Banque Mondiale afin d'élargir la base et les sources d'information.

ANNEXE 1 :

1 - Localités sous l'extrême pauvreté dont au moins 3 ménages par localité sont parmi les 60 % des plus pauvres

- 15 localités à Ngazidja (dont 5 quartiers de Moroni, 14 villes/villages du Reste de Ngazidja dont Boeni Hambou, Nioumadzaha bambao, Selea, Mbanbani, Salimani, singani, Nkourani ya sima, Nioumamilima, simaboini, Tsinimoipanga, Bandamadji lakouboini, Ndroudé, Ouzio et Mbanbani ya hamanvou);
- 21 localités à Ndzouani (Domoni, Mremani, Ngadzale, Outsa, Ankibani, Chiroroni-Sandampoini, Hamchaco, Mramani, Adda dawoueni, Banda kouni, Kangani, Komoni, Magnassini, Miridjou, Ongodjou, Hadjoho, Lingoni, Maganssini-Nindri, Pomoni, Hassimpao et Mroumhouli) ;
- et 11 localités à Mwali (Djoezi, Fomboni, Nioumachiouwa, Wanani, Domoni, Hoani, Mboingoma, Mtakoudja, Barakani, Barakati Salama et Ndrondroni).

2 - Localités dont distance pour puiser l'eau >200 m; ou on évacue les eaux usées dans la rue ou au bord de la mer et sans lieu d'aisance :

- 12 localités à Mwali dont fomboni, mboigoma, djoiezi, m'batse, hoani, domoni, miringoni, wallah 1, nioumachoua, ziroudani, kangani et hagnamoida.
- 36 localités à Ndzuani dont mutsamudu, paje, mwamwa i, mirontsi, ankibani, chitrouni, saandani, ouani, bazimini, koki, patsy, tsembehou, dindri, chandra, limbi, ouzini, koni ngani, bambao mtsanga, hajoho, mremani, mramani, dzianii, sima, bimbini, boungoueni, milembeni, marahare, hassimpao, vassi, vouani, dar salama, moya, kowet, pomoni, nindri et lingoni

- 41 localités à Ngazidja dont moroni, mkazi, m'vouni, mavingouni, selea, daoueni, iconi, moidzaza – mboini, mitsoudje, chouani, bangoi, hetsa, dzahadjou, tsini moichongo, ouzioini, midjendjeni, chindini, mlaloi nkoudjou, koimbani yawachili, irohe, boeni yawachili, mtsangadjou, ntsorale, dimadjou ya hamahamet, itsandzeni, ndrroude, bangoikouni, ouemani, memboi – boini, mdjoiezi ya mbounde, ivembeni, hahaya, boenindi, mbangani, bibavou, batsa itsandra, vanamboini, bandamadji la itsandra, ouellah ya itsandra, ntsoudjini et hantsambou

3 - Localités dont la promiscuité est supérieure à 2, le toit en tôle et les murs extérieurs sont en terre battue, planche, paille ou feuille.

- **23 localités à Mwali** : fomboni, mboigoma, bandar salama, djoiezi, m'batse, hoani, domoni, hamba, barakani, miringoni, wallah 1, wallah 2, miremani, ndrondroni, nioumachoua, ndremani, ziroudani, wanani, mlabanda, kangani, hagnamoida, itsamia et hamavouna
- **60 localités à Ndzouani** : mutsamudu, paje, mwamwa i, mirontsi, mdjimandra, ankibani, banda oupepo, saandani, mdjamaoue, ouani, barakani, gnatranga, tanambao, bazimini, koki, tsembehou, dindri, domoni, limbi, ngadzale, ouzini, koni djodjo, hachipenda, gege, bambao mtsanga, mromaji, ongoni, mahale, harembo i, harembo ii, hajoho, jimlime, djanza, kangani, mridjou, daji, ongojou, kiyu, sadapoini, mramani, hantsahii, bimbini, boungoueni, mirongani, mromhouli, marahare, hassimpao, vassi, imere, dzindri i, vouani, dar salama, banda ya vouani, marontroni, salamani, moya, kowet, pomoni, nindri et maweni
- **21 localités à Ngazidja** : moroni, moidzaza – mboini, chouani, male, chindini, bandamadji ladomba, bandadaoueni, sima ya wachili, mtsangadjou, mboude, maoueni dimani, mirereni, ntsorale, sidjou, seleani, sada chihouwe, bambadjani, bangoikouni, mitsamiouli, mdjoiezi ya mbounde, bahani

ANNEXE 2

QUELQUES DONNEES SUR LES CATAGORIES RETENUES POUR L'ETUDE

Groupe vulnérable	Effectif estimé	Source de données
Groupe 1 : Ménages pauvres		
- Ménages dans l'extrême pauvreté : dépenses annuelles par tête au prix de 2014 se situent en dessous 204.194 FC et représentent 60% de la population pauvre.	28 907 personnes (soit 498 ménages de l'enquête pauvreté, sur 831 enquêtés)	Enquête pauvreté 2014
Chômeurs	33 727 individus sur une population active 249 491 (21 474 sont en quête d'emploi)	Annuaire du RGPH 2017
Ménages dans une situation de précarité et dont les besoins vitaux de base non satisfaits : Les ménages n'ayant pas accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'hygiène et à des sanitaires	- 3 314 unités d'habitation ⁱ utilisent l'eau de boisson des puits simples et de rivières/sources/marigots - 27 945 unités d'habitation utilisent les modes d'éclairages (lampe à pétrole, lampe rechargeable, et bougie) - 6 289 unités d'habitation sans lieu d'aisance.	Annuaire du RGPH 2017
Ménages n'ayant pas accès à l'information pertinente,	- 33 015 ménages n'a pas de téléphone mobile (47 434	

	pas accès à la TV , et 41 426 pas accès à la Radio)	
Personnes âgées à plus de 60 ans	- 56 847 habitants sont âgés de plus de 60 ans	
Personnes souffrantes de maladies chroniques,		A rechercher auprès de la Direction Nationale de la santé ou programmes/projets de santé
Personnes handicapées	32 102 individus	Annuaire du RGPH
Femmes enceintes ou avec nourrisson de moins de 6 mois,		A rechercher auprès de la Direction Nationale de la santé ou programmes/projets de santé
Femmes cheffes de ménages	28 737 femmes représentant 26,6 % des chefs de ménage	RGPH 2017
Groupe 2 : Ménages avec revenu décent fragilisés par la Crise		
Travailleurs au chômage technique dont leur entreprise évoluaient dans Les secteurs les plus touchés (hôtellerie, restauration, agences de voyage, petites		Se rapprocher de ses secteurs (OPACO, MODEC, Ministère emplois, organisations syndicales, enquête rapide, BCC pour les ressources diaspora,...)
Travailleurs informels (vendeurs ambulants, Brouette, ...)	1 977 unités de productions informelles dans le secteur agro-alimentaire, 16 507 UPIs dans le commerce de détails sur un total de 64 975 UPIs	Rapport secteur informel de 2013 (données extrapolés) seules 1029 UPIs ont été interviewés
Travailleurs individuels ou organisés en sociétés individuelles impactés par la perturbation du marché (chauffeur taxi, petit restaurant, les menuisiers, les soudeurs, les mécaniciens, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 483 UPIs dans le secteur transport (taxi) - 1 153 UPIs dans hôtels et restaurations - 5 997 UPIs dans la fabrication d'articles d'habillements 	Rapport secteur Informel de 2013
Familles soutenues par la diaspora (très nombreuses,)	-	Peut être obtenu à partir de la base du RGPH.
Groupe 3 : Ménages situés dans les districts sanitaires vulnérables		
Ménages résidents dans des zones urbaines et rurales très exposées au risque	- Identifier les districts et si possible les localités	- A obtenir auprès du Comité scientifique et direction de la

	à haute risque (ciblage géographique)	santé
--	---	-------

ⁱ Les unités d'habitations principales correspondent aux ménages ordinaires et représentent 76.7 % des unités d'habitations (principales et secondaires)